

bulletin intérieur
du parti breton



sa v - keleier

000004
- 1 AVR 1972

strollad ar vro
19, rue du Froust - Kemper - Breizh



strollad
ar
vro

AVRIL 1972

19, rue du frount
kemper - breizh

parti national breton
fédéraliste européen

S O M M A I R E

1° / INFORMATION /

- A) EDITORIAL
- A quand une politique agricole réfléchie ?.
- B) VIE POLITIQUE
- Politique de communication de S A V
- Pour mieux comprendre l'Europe.
- C) VIE CULTURELLE
- Au pays des bonnets rouges : une révolte des
fermiers bretons au 15e siècle.
- Le Barzaz Breiz.

-----OoOoOoO-----



A QUAND UNE POLITIQUE AGRICOLE REFLECHIE ?

Alarme dans toute la chaîne du lait : au premier trimestre, la production a augmenté de 10% à 15%; il existe 100.000 tonnes de beurre en stock dans la Communauté ; la poudre de lait elle-même, sans poser encore de véritable problème, commence à s'accumuler dans les dépôts. Aussitôt, les organisations professionnelles sonnent le tocsin.

Ce comportement montre combien sont grandes, à presque tous les niveaux les lacunes des responsables d'un important secteur de l'économie bretonne. Et combien tous ont la mémoire courte. Car, à la fin des fins, il n'y a pas de miracle en économie. Celle-ci est dominée par des faits, des lois et des tendances.

Les faits sont que les excédents de 1968 - 1969 ont été éponnés à coups de milliards de subventions, il y a à peine deux ans (au passage, ce dégagement avait cassé le marché mondial du beurre et de la poudre, qui a mis deux ans pour s'en remettre). Les lois sont d'une part que les consommateurs n'achètent pas des produits hors de prix (le beurre en est un), d'autre part qu'ils mangent de moins en moins gras. Les tendances sont que la production laitière européenne est à la hausse pour dix huit mois à deux ans encore, et qu'elle baissera légèrement par la suite.

Tout cela, les responsables le sauraient s'ils avaient pris la peine d'étudier sérieusement le marché.

QUELLE POLITIQUE ?

Il ne faut tout de même pas s'étonner si, après avoir tout mis en oeuvre pour promouvoir la production laitière (surtout pour avoir assez de viande au moment voulu), celle-ci se met à augmenter. En trois campagnes, le prix du lait à la sortie de l'étable aura été relevé de 30% dans la Communauté ; si cela ne constitue pas une incitation, il faut redéfinir la signification de ce terme.

Il se trouve également que, si imparfaite soit-elle, la politique agricole commune a fini par retrouver sa finalité première, à savoir encourager les vocations naturelles des différentes régions. Il est donc normal que la Bretagne produise de plus en plus de lait - et dès l'an prochain, de plus en plus de viande.

Au passage, il ne faut peut-être pas extrapoler une année entière sur un premier trimestre climatologiquement bizarre. A un hiver exceptionnellement doux, qui a provoqué une avance certaine dans la pousse de l'herbe, pourrait succéder un printemps plus froid, produisant les effets inverses. Que sera la situation à l'automne ? Il n'est pas évident qu'elle soit plus grave qu'aujourd'hui.

La question est de savoir si la Communauté produit trop de lait ou trop de matières grasses. La deuxième hypothèse est probablement la meilleure. Dans ce cas, ne conviendrait-il pas de réviser l'organisation du marché, dont le soutien repose précisément sur le seul produit appelé à devenir (si on laisse les choses en l'état) de plus en plus excédentaire ?

Ne peut-on étudier divers moyens d'encourager sa consommation à l'intérieur même de la C.E.E. ? Subvention pour subvention, n'est-il pas préférable d'en faire profiter les ressortissants de nos pays ? On y compte encore beaucoup d'économiquement faibles, on constate encore des carences alimentaires chez beaucoup d'enfants en Europe et nombreuses sont les personnes âgées qui aimeraient tartiner du beurre sur leur pain et ne peuvent le faire parce que ce produit est un luxe.

L'économique rejoint là le social et devrait donner à un pouvoir politique l'occasion d'appliquer certains principes de la "nouvelle société", jusqu'ici plus présente dans les discours que dans les faits.

VISER LONG

En toute hypothèse, la Communauté est condamnée à subir des excédents laitiers d'importance moyenne durant deux ans. Pour la simple raison que la production va augmenter dans certaines régions de façon si brutale (les études, sont formelles à cet égard) qu'il n'existe aucune possibilité d'absorber cette croissance autre que la transformation en beurre et en poudre écrémée.

Comme il est difficile d'envisager la fermeture d'autres beurreries existantes, il serait peut-être plus sage d'en prendre son parti et de bâtir une politique à long terme permettant de passer ce cap difficile. La subvention de la consommation intérieure en constitue sans doute le pilier central. Le stockage, systématique et renouvelé (de façon à éviter de garder trop longtemps en frigorifiques les mêmes beurres) en est un autre élément.

Une troisième sortie peut résider dans la négociation d'une lente augmentation de nos exportations vers la Grande-Bretagne. Enfin, la meilleure solution reste le développement de la production de fromages (de préférence pas ceux que fabriquent déjà et mieux que nous nos partenaires - concurrents européens), pour lesquels de larges perspectives existent à l'exportation.

Par ailleurs, il ne serait peut-être pas inutile de revenir sur la politique génétique pratiquée depuis 20 ans. Elle était jusqu'ici basée sur le développement de races fortement butyreuses. Un retour en arrière s'impose si l'on veut réduire la quantité de matières grasses produites. Il faut donc viser long.

Dans le même temps, il ne faudrait pas négliger la production de viande bovine, inséparable de celle de lait. Depuis quelques semaines, le marché s'est emballé : les prix culminent à des niveaux dont les producteurs n'auraient jamais osé rêver il y a seulement trois ans. En un an, ils ont monté de 20% en moyenne sur les principaux marchés, où les emboucheurs et les exportateurs se disputent les bêtes présentées.

Une telle situation ne peut se prolonger longtemps, sous peine d'aboutir à une catastrophe. Il est bien évident que, sur sa lancée actuelle, le bifteck pourrait dépasser 40 F le kilo l'an prochain (le filet de boeuf se vend 35 F le kilo). A ce prix, les consommateurs, déjà réticents, stopperaient leurs achats et se reporteraient sur la viande de porc ou la volaille. Le déficit européen annoncé à cor et à cri se transformerait rapidement en excédent.

Dans ce domaine également, l'élevage est en train de reconstituer son troupeau, dont l'expansion a été très ralentie par les folles exportations et les déraisonnables abattages de veaux des trois dernières années. Les éleveurs semblent avoir enfin compris qu'ils mangeraient leur blé en herbe et ils gardent un nombre sensiblement plus élevé de bêtes pour accroître leurs effectifs. Ils conservent également, semble-t-il leurs jeunes vaches un an de plus, toujours dans le même esprit.

Tout cela provoque une certaine raréfaction de l'offre, face à une demande toujours pressante des exportateurs. Les prix montent donc logiquement. Il ne faudrait pas qu'ils atteignent, pour autant, des niveaux excessifs. La politique bovine qui devait être mise sur pied avant la fin de l'année ne pourra pas ne pas tenir compte de ces facteurs.

LE PAYSAN

POLITIQUE DE COMMUNICATION DE S. A. V.

De la manière de présenter S. A. V. au public dépendra en partie notre succès ou notre échec. Il faut bien reconnaître que les mouvements bretons ont une image, fondée ou non mais réelle, plutôt défavorable auprès de la population bretonne. Celle-ci estime généralement que les partis similaires à S. A. V. sont le fait d'idéalistes peu nombreux, marginaux et semi-clandestins, qui ne sont pas représentatifs de l'opinion publique en Bretagne. Nous devons tenir compte de cette attitude dans notre action et détruire cette image à laquelle S. A. V. se heurtera constamment dans son expansion.

Par conséquent :

- S. A. V. ne doit plus être ignoré de la masse, de la population dont il doit attirer la sympathie et l'estime.

Le meilleur moyen de faire connaître S. A. V. est d'organiser des réunions publiques ou privées, mais de préférence avec un petit nombre d'assistants de manière que chacun puisse confronter son point de vue et celui de l'animateur de la réunion. Cette tâche est laissée à la responsabilité de chaque section et de chaque adhérent.

Lors de ces réunions, nos adhérents devront déconcerter dès le premier abord par leur aptitude à comprendre les problèmes de leurs interlocuteurs et leur ouverture d'esprit, trouver des points communs et des sujets d'entente et d'accord, pour pouvoir ensuite rester en relations avec les personnes contactées.

En un mot, ils devront, dès le premier contact, balayer dans l'esprit de leurs interlocuteurs, la mauvaise image des mouvements bretons, pour "rompre la glace" et permettre les échanges d'idées.

Ils devront amener à découvrir plutôt que convaincre à tout prix et ils devront prouver que S. A. V. est un mouvement sérieux, réaliste d'une conception entièrement nouvelle, donc digne d'intérêt. Si en effet notre mouvement se présente, même superficiellement, comme ses prédécesseurs, le public ne s'y intéressera pas car il croira savoir déjà de quoi il s'agit.

Ces actions individuelles de relations publiques sont naturellement à adapter suivant chaque cas d'espèce, suivant les localités, selon les personnes. Elles devront préparer une clientèle électorale c'est à dire faire qu'il n'y ait pas que nos adhérents à voter pour S. A. V. en même temps que permettre de gonfler à moyen terme les effectifs du parti.

Ceci explique pourquoi nous voulons que S. A. V. soit présent dans toutes les agglomérations, surtout les communes rurales : S. A. V. doit devenir en Bretagne le seul mouvement proche de la population.

I) POUR MIEUX COMPRENDRE L'EUROPE

Dans le débat actuel autour de l'Europe, perplexité, L'Europe ? Mais laquelle ?
Y a-t'il plusieurs "Europe" possibles ?
Et en fait, comment fonctionne l'Europe actuelle ?
Pour vous aider à mieux comprendre, nous vous proposons :

- Un petit lexique de quelques expressions employées, avec l'explication sommaire de ce qu'elles signifient.
- Une présentation des Institutions de la C.E.E.

PETIT LEXIQUE EUROPEEN

Europe des peuples, ou Europe Communautaire

Correspond à l'idée de ceux que l'on a appelé les "pères de l'Europe" dès après la guerre : Robert Schumann et Jean Monnet (France) Adenauer (Allemagne) de Gasperi (Italie) Spaak (Belgique).

Encore appelée (avec des variantes et des nuances) :

- Fédération européenne (voir fédération).
- Etats-Unis d'Europe.
- Europe intégrée.
- Europe supranationale.

Pour les tenants de cette formule, le "vouloir vivre ensemble" secréterait un dynamisme interne qui renforcerait progressivement l'unité européenne, tout en respectant l'originalité de chaque Nation.

- On trouve un essai de structure supranationale dans l'organisme de la C.E.C.A appelée "Haute Autorité".
- Le traité de Rome créant la C.E.E était conçu dans une perspective fédérale.

Fédération : "Union de plusieurs Etats particuliers en un Etat collectif" (définition du Larousse).

Fédéralisme : "Système politique dans lequel plusieurs Etats indépendants abandonneraient chacun une part de leur souveraineté à une autorité supérieure, tout en conservant certaines prérogatives de la souveraineté interne (pouvoir législatif notamment) sur les matières qui leur sont laissées par la Constitution" (définition du Larousse).

Un système de type fédéral suppose deux sortes d'institutions :

- Les unes, dites "supranationales" chargées des intérêts communs aux différents pays signataires. Les décisions sont prises à la majorité (simple ou qualifiée) et s'imposent à tous les Etats membres.
- Les autres, propres à chacun des Etats membres comme à tout Etat indépendant.

Une association de type fédéral peut être plus ou moins "intégrée" selon la volonté des Pays qui l'ont constituée et les domaines réservés à l'autorité supranationale.

EUROPE DES ETATS

Type d'association européenne qui inspirait la politique du Général DE GAULLE.

Encore appelée : Europe des Alliances.
Europe des Patries.

Les Institutions de la C.E.E. conçues comme nous l'avons vue plus haut dans une perspective fédérale, fonctionnent en réalité selon un système assez proche de la Confédération pouvant y mener.

Confédération : "Union d'Etats qui se soumettent à un pouvoir général, tout en conservant un gouvernement particulier, le pouvoir central étant essentiellement constitué par un organisme de coordination dont presque toutes les décisions doivent être prises à l'unanimité des Etats-membres" (définition du Larousse).

Dans ce système, chaque Etat conserve sa souveraineté :

- Il n'y a pas d'organisme supranational ;
- Les représentants des Etats se concertent sur les sujets prévus par leur accord ou suscités par l'actualité ;
- Les décisions doivent être prises à l'unanimité pour pouvoir s'imposer à chaque Etat.

EUROPE EUROPEENNE

Conception d'une Europe organisée de façon à être indépendante, aussi bien des U.S.A que de l'U.R.S.S.

EUROPE ATLANTIQUE

Souvent opposée à Europe Européenne.

Dans cette optique, qui était celle du Général DE GAULLE, l'adhésion au Marché Commun, d'une Grande-Bretagne considérée comme satellite des Etats-Unis d'Amérique, aurait rendu cette Europe trop dépendante de ce dernier pays.

Il nous paraît impossible de définir l'Europe sans signaler au moins sommairement qu'elle a, dans le Traité de Rome, opté pour une association privilégiée avec certains pays parvenus alors très près du seuil de l'indépendance. D'où les quelques indications suivantes :

ETATS AFRICAINS ET MALGACHES ASSOCIES (E.A.M.A.)

Groupe de 18 Etats, anciens "territoires d'Outre Mer", de l'Afrique Noire et de Madagascar, à l'exception de la Guinée qui s'en est exclue.

Avant leur indépendance, avaient eu une place privilégiée dans les dispositions du Traité de Rome.

Depuis leur indépendance, ont conclu, d'égal à égal avec la C.E.E des accords "d'association".

TRAITES DE YAOUNDE

Nom de ces accords (Yaoundé 1, 1963 - Yaoundé II, 1968)
Renouvellement prévu en 1973-74; sauf réorganisation générale des liens entre pays riches et pays pauvres.

COMMONWEALTH

Type très particulier de communauté, entre la Grande-Bretagne et un certain nombre de pays du monde entier, les uns complètement indépendants d'elle, les autres en partie dépendants. Les liens créés tendent à se relâcher; certains même, à disparaître.

Cependant, par suite de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun, les 20 pays en voie de développement faisant partie du Commonwealth sont dit "associables" à la C.E.E.

TRAITES D'ARUSHA

Conclus entre la C.E.E et trois pays de l'Est Africain anglophone (Kenya, Ouganda, Tanzanie), en 1968 et 1969. Assez voisins des Traités de Yaoundé mais sans aide financière.

CONFERENCE DES NATIONS-UNIES POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT (C.N.U.C.E.D.)

N'est pas un organisme permanent comme l'O.N.U ou ses agences spécialisées (U.N.E.S.C.O - F.A.O etc ..)

Pays riches et pays pauvres s'y retrouvent tous les quatre ans, pour y définir les grandes règles des échanges internationaux et de l'aide des uns aux autres.

. Première conférence, Genève 1964. Y avait été posé le principe d'un prélèvement de 1% du produit national brut des pays riches au profit des pays en voie de développement, principe non appliqué.

. Deuxième conférence, New-Delhi, 1968, assez décevante.

. Troisième conférence, Santiago du Chili, avril, mai 1972, donc actuellement en cours.

II) ANALYSE SOMMAIRE DU TRAITE DE ROME

(25 mars 1957)

Deux courants convergent ont abouti à la création de la "Communauté Economique Européenne".

Un courant d'ordre économique, tendant à organiser progressivement la liberté des échanges à l'intérieur d'un plus grand marché et à créer les institutions indispensables à son bon fonctionnement.

Un courant d'ordre politique, ayant pour but plus ou moins lointain la réalisation d'une union politique, de type "fédération".

Les Institutions de la C.E.E.

Elles sont au nombre de cinq :

1) La Commission siège à Bruxelles.

- Elle est composée de 9 membres (2 Français, Allemands, 2 Italiens, 1 Belge, 1 Néerlandais - l'actuel président Mansholt - 1 Luxembourgeois) désignés pour 4 ans.

- Ses membres doivent exercer leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de la Communauté.

- Son rôle est fondamental : toute décision du Conseil des Ministres est précédée d'une proposition de la Commission.

- Elle informe les Gouvernements sur la base d'études objectives et complètes.

- Elle rend compte de sa tâche dans un rapport annuel soumis à l'appréciation du Parlement européen.

- Elle dispose en principe, d'un pouvoir de décision propre, mais n'a plus, en pratique, (sauf dans le cadre de la C.E.C.A) ce pouvoir "supranational" qu'avaient conçu ses fondateurs.

- Elle est chargée de concilier les points de vue nationaux.

2) Le Conseil des Ministres, se réunit à Bruxelles.

- Il réunit les représentants des Gouvernements, chaque délégation nationale étant conduite par les ministres compétents dans les matières qui figurent à l'ordre du jour. Pour les questions essentiellement politiques, ce sont les ministres des affaires étrangères qui décident.

- Il est l'organe de décision de la communauté, statuant sur les propositions de la Commission.

- Il peut conférer à celle-ci un certain pouvoir limité de décision (ex. intervention sur les organisations de marché). Le traité de Rome prévoyait qu'au bout d'un certain temps, les décisions du Conseil seraient prises à la majorité qualifiée; mais, actuellement, encore, c'est la règle de l'unanimité qui est pratiquement appliquée.

3) Le Parlement européen, ou Assemblée parlementaire, siège à Strasbourg.

- Il est composé de 142 membres désignés par les Parlements nationaux et choisis en leur sein. Ces parlementaires se répartissent, non par nationalité, mais par groupes politiques (libéral, socialiste, démocrate chrétien, Union démocratique européenne regroupant les U.D.R. français) sans compter les "non inscrits".

- Son rôle est d'exercer un contrôle démocratique sur les activités de l'"Exécutif".

- Il est consulté par le Conseil sur toutes les propositions de la Commission, qu'il a le pouvoir de renverser par le vote d'une motion de censure (ne s'est jamais servi de cette possibilité).

- Il adresse des questions écrites et orales à la Commission et au Conseil.

4) La Cour de Justice, siège à Luxembourg.

- Elle est composée de 7 juges désignés pour six ans, d'un commun accord par les Gouvernements. Elle est assistée par deux avocats généraux.

- Son rôle est d'assurer le respect des dispositions des traités ; elle peut être saisie, soit par une institution, soit par un Gouvernement, soit par une personne physique ou morale.

5) Le Comité économique et social, siège à Bruxelles.

- Il est composé de 101 membres, choisis pour 4 ans par le Conseil parmi les personnalités représentatives des divers secteurs de la vie économique et sociale.

- Est un organe consultatif.

- Se réunit à la demande du Conseil des Ministres ou de la Commission.

TRAITE DE BRUXELLES : 22 JANVIER 1972.

L'accord conclu entre les "Dix" ne modifie en rien les dispositions du Traité de Rome.

Les nouveaux pays-membres (Grande Bretagne, Irlande, Norvège, Danemark), ont accepté les termes et l'esprit de ce traité, et tout ce qui a été adopté depuis 1957.

- Une période transitoire de cinq ans leur permettra de s'adapter aux exigences communautaires (tarif extérieur commun, suppression des barrières douanières internes, etc.)...

- Les institutions du Traité de Rome sont maintenues. Seul le nombre des membres de chaque instance sera modifié.

- Après ratification par les Gouvernements cosignataires le traité entrera en vigueur le 1er JANVIER 1973.

S . A . V .
19, rue du Froust

KEMPER - BREIZH

AVRIL 1972

VIE CULTURELLE

AU PAYS DES BONNETS ROUGES

UNE REVOLTE des FERMIERS BRETONS au 15e SIECLE

Voici quelque quatre siècles et demi, en 1490, une violente insurrection paysanne eut lieu dans tout le pays de Haute Cornouaille.

Le souvenir de cette révolte populaire existe encore dans les campagnes, mais bien peu sont ceux qui connaissent ces événements par le détail.

Nous nous proposons donc d'en faire ici rapidement la relation.

OoOoOoOoO

Cette insurrection fut causée par les prétentions de la noblesse qui voulait modifier le régime (assez libéral pour l'époque) du bail à domaine congéable. En Juillet 1490, des milliers de paysans, excédés par les nouvelles charges que la noblesse, et la bourgeoisie des villes, voulaient leur imposer, prirent les armes, sous la conduite de trois chefs paysans de Plouyé.

Ils se dirigèrent sur Quimper.

Ils "osèrent" l'attaquer, nous conte le chanoine Moreau historien de l'époque, peu suspect de sympathie à l'égard de la "paysantaille" révoltée...

La capitale cornouillaie, investie, fut bientôt prise, par escalade, par les bandes paysannes (30 juillet). D'après l'historien elles "y commirent beaucoup d'insolences". Passons sur le fait que le chanoine Moreau ne donne aucun détail sur les dites "insolences"... Sans doute, les paysans haussèrent-ils un peu le ton, à son gré, vis-à-vis de leurs maîtres : seigneurs réfugiés à Quimper et gros bourgeois de la ville...

Les paysans ne séjournèrent cependant pas longtemps à Quimper... Autant avait été rapide et inattendu le succès premier de leur mouvement, autant allait être écrasante et terrible la défaite qui suivit.. Défaite terrible pour eux, disons-nous, et combien honteuse pour leurs adversaires. Mais continuons notre récit:

Deux ou trois jours après la prise de Quimper, les paysans insurgés quittèrent la ville tombée en leur pouvoir. A quoi attribuer ce "retrait de troupes", car c'en fut un, puisqu'ils ne furent pas chassés de Quimper ? Faut-il croire, comme la Villemarqué dans ses Barzas Breiz que les paysans se rendirent aux supplications de l'évêque de Quimper (1), lequel leur demandait de cesser tous actes d'hostilité et de se retirer hors de la ville, promesse leur étant donnée par lui que l'ancienne coutume celle du domaine congéable, ne "serait plus violée"?

En raison des doutes émis sur l'authenticité des poèmes de La Villemarqué et particulièrement celui des "Jeunes Hommes de Plouyé" peut être vaut il mieux ne pas attacher à la version contenue dans ce dernier trop de certitude ?.

(1) Qui n'était cependant pas celui indiqué par La Villemarqué.

Toujours est-il que les paysans révoltés quittèrent Quimper quelques jours seulement après y avoir pénétré. Et le dimanche 4 du mois d'août, leurs bandes sans doute nombreuses, mais mal armées mal équipées et sans commandement assez fort furent poursuivies et finalement défaites au lieu dit "Prat-Auras" par un corps de gentilshommes et de bourgeois, puissamment aidés à l'occasion par les troupes anglaises, alors cantonnées près de Quimper.

A Prat-Auras, ce fut un vrai massacre des paysans par la cavalerie de la coalition quimpéroise-anglaise. Des centaines et des centaines de fermiers révoltés restèrent sur le champ de bataille.

Ce n'était d'ailleurs qu'un commencement. Deux jours plus tard, le 6 Août, une nouvelle bataille eut lieu entre les troupes anglo-quimpéroises et les paysans survivants de la première rencontre. Ceux-ci, les réchappés du massacre de Prat-Auras, s'étaient reformés et avaient résolu de vendre chèrement leur vie dans une lutte qui s'avérait cependant inégale.

D'un côté, en effet, des soldats de métier et le groupe, assez fort sans doute, des gentilshommes, des riches bourgeois cornouaillais et de leurs hommes, tous bien équipés et à cheval. De l'autre, un ensemble de paysans mal armés, sortant d'une lutte sanglante, mais résistants et inébranlables dans leurs desseins.

L'issue de cette deuxième rencontre fut la tuerie (quel nom lui donner d'autre ?) qui eut pour théâtre les prairies se trouvant en bordure de l'actuelle route de Pont-l'Abbé à Quimper et qui ont gardé de cette journée mémorable le nom significatif de Prat-ar-Mil Gof ... tuerie des paysans insurgés par leurs maîtres et exploités ! Bataille d'un caractère absolument ignoble, en raison de la coalition Anglais-Noblesse bretonne qui fut à sa base !

"Il en fut tué tant en ce pré, dit le chanoine Moreau, que depuis ce temps le nom de Prat-ar-Mil-Gof, c'est-à-dire "pré des mille ventres", lui est demeuré jusqu'à ce jour" ... se chargeant de nous expliquer par ce détail le caractère du massacre. C'était la fin, la terrible fin d'un mouvement comme il ne s'en est pas produit beaucoup dans l'histoire. Au mois de septembre, cependant de nouvelles bandes se reformèrent du côté de Chateaufort-du-Pnou et les troupes quimpéroises durent se rendre dans cette ville pour les disperser.

OoOoOoOoO

Que faut-il retenir de cette lutte paysanne de la fin du 15^e siècle ?

1°) D'abord, croyons-nous, que le pays breton n'a pas été de tous temps, et sans sursauts terribles, le pays "soumis" et sans luttes sociales qu'on affecte souvent de dire. Le mouvement de 1490 et la Révolte du Papier Timbré (ou des Bonnets Rouges) en 1675, cette dernière qui faillit être victorieuse respectivement 300 et 114 ans avant la grande Révolution de 1789 le prouvent bien.

2°) Et même que c'est en Bretagne qu'éclatèrent les premières luttes du peuple pour la possession des terres par ceux qui travaillent. Nous avons vu qu'en 1490 les montagnards cornouaillais combattirent pour la propriété de leurs fermes. De même, en 1675, les "Bonnets rouges" luttèrent pour instaurer un "communisme paysan", précurseur de celui des plus extrémistes révolutionnaires de 1789 1792, Babeuf y compris.

3°) Qu'à une époque où la lutte des classes n'existait politiquement pas, les nobles bretons n'hésitèrent cependant pas à faire alliance avec des étrangers pour empêcher les paysans bretons de s'émanciper un tant soit peu.

Versillais du XV^e siècle, les nobles et les bourgeois cornouaillais utilisèrent des troupes anglaises pour "mater" l'ennemi du dedans, le peuple travailleur, le peuple souffrant et miséreux, qui avait eu la velléité de réclamer une amélioration de son sort. Belle leçon de "patriotisme" n'est-ce pas ? Il faut venir jusqu'à 1871, ou la Révolution russe de 1917, pour trouver pareils exemples d'acoquinage et de trahison.

LE BARZAZ BREIZ

On a dit de l'auteur du Barzaz Breiz qu'on lui devait "l'exhumation de la Bretagne" (1), qu'il rendit à notre langue "avec la démonstration de sa valeur, le sentiment de sa dignité" (2), que de lui "date dans l'opinion universelle la valeur dont jouit la Bretagne" (3) et qu'il fut "peut être celui qui a le plus contribué à réveiller et à exalter le patrimoine breton" (4).

Tout cela est vrai.

Le Barzaz Breiz parut il y a 133 ans, en 1839. Depuis, de nombreuses éditions se sont succédées. Traduit en anglais (1865), en allemand (1841 et 1859), en suédois, il retint l'attention de tous les folkloristes européens, des historiens et des Bretons eux-mêmes.

Aucune oeuvre bretonne de tous les temps n'a connu un retentissement égal (5), n'a exercé une influence plus durable.

LA LITTÉRATURE BRETONNE AVANT LE "BARZAZ BREIZ"

Marquons le point en 1839.

Depuis le haut Moyen-Age, la langue bretonne n'avait plus fait entendre sa voix. De cette période brillante même, nous n'avons témoignage que par l'influence qu'elle exerça sur la littérature médiévale européenne et par comparaison avec la littérature galloise, aucun des textes bretons ne nous étant parvenus. (6)

Ceux que nous avons ne remontent pas au-delà du XVe siècle. La littérature qu'ils véhiculent alors jusqu'à l'époque moderne est appauvrie "imitée du français, du latin et de l'étranger" (7). Elle n'est pas sans intérêt d'ailleurs pour l'étude de la langue et aussi parce qu'elle constitue un des rares exemples conservés d'un Théâtre populaire." (8)

Mais "le vrai titre littéraire de la Bretagne, a dit J. Loth, réside dans sa merveilleuse collection de légendes et Chants populaires" qui sera recueillie au XIXe siècle sous l'influence de La Villemarqué et du Barzaz Breiz.

Grâce à lui, la Bretagne reprendra sa place parmi les nations en possession d'un génie propre. C'est le premier de ses titres. Ce n'est pas le seul.

(1) Louis Tiercelin. (2) Anatole Le Braz. (3) A. de la Borderie. (4) C. Le Mercier d'Erm. Et "le père des études celtiques en France" avait dit un savant étranger et averti : D'Arbois de Jubainville.

(5) "M. de la Villemarqué croyait tirer un coup de pistolet ; il a tiré un coup de canon". Audren de Kerdel.

(6) On peut regarder plusieurs lais de Marie de France (XIIIe siècle) comme des traductions. La perte des textes s'explique 1° par le caractère oral des oeuvres ; 2° par le lavage des manuscrits dispersés en France au IXe siècle parce que rédigés dans une langue inconnue ; 3° par les destructions au cours des guerres et des révolutions. Qu'on se rappelle que les manuscrits d'Arioste furent perdus pendant 150 ans et retrouvés par hasard : Réclamons breton, une étude d'ensemble sur la littérature bretonne du Moyen-Age.

(7) L. Herrieu. La littérature bretonne depuis les origines jusqu'au 18e s.

(8) G. Dottin. Les littératures celtiques.

LA VILLEMARQUÉ TROUVE SA VOIX

Théodore Claude Henri Hersart de la Villemarqué naquit à Kemperlé le 7 Juillet 1815. Il fut élevé par sa mère au Plessix-Nizon, où il apprit le breton, jusqu'à ses études qu'il fit à Sainte Anne d'Auray de 1824 à 1828, puis à Guérande (1829-1833) au milieu de condisciples bretonnants pour la plupart.

Il partagea ensuite son temps entre Paris (Ecole des Chartres) et le Plessix-Nizon. "La passion de la Bretagne l'absorbait déjà" (9). Plus tard après son mariage (1846) fixé à Keransker, près de Kemperlé, il continua à faire un séjour annuel à Paris.

Dans la capitale française, il vit au milieu de ses compatriotes, dont plusieurs noms resteront ; comme le sien, attachés à la Renaissance bretonne du siècle : les De Courcy, Aurélien de Courson, Audren de Kerdel. Il fréquente assidûment Souvestre, Brizeux, Le Gonidec. Il est mêlé au mouvement néo-catholique de Lacordaire. F. Ozanam sera son ami. Dès 1835, il découvre sa vocation qui ne le quittera plus jamais. Ecoutez-le, dans son enthousiasme romantique et la foi de ses vingt ans :

"Il est au bout de la France un libre et sauvage pays... Sur son sol aussi vierge que le Nouveau Monde, croît une race vierge aussi, une race monumentale, le plus pur débris de l'Europe antique... ce pays c'est... le nôtre, c'est la Bretagne." (10)

Dans un autre article, il expose ses idées que l'on retrouvera dans le Barzaz Breiz :

"Aujourd'hui qu'asservis à la France, et privés de la liberté, nous avons cessé de former une nation à part, nous n'avons plus à proprement parler de littérature nationale. Chaque événement remarquable trouve encore, il est vrai, un querz ou un son pour en perpétuer la mémoire... Dans nos campagnes... à l'abri... de toute influence française, le passé revit dans le présent. La langue, la civilisation, les vieux souvenirs, les vieilles chansons historiques y ont été sauvés par un peuple pauvre... et malheureux... par un peuple monumental dans lequel une orgueilleuse ignorance n'a vu qu'un troupeau de barbares !... Nous des barbares ! Nous qui gardons les os de nos pères comme de saintes reliques ! nous aimons Dieu, notre pays, la liberté ! nous que nos ennemis n'ont pu vaincre et auxquels on nous a vendus. Ah ! sont-ils plus civilisés nos maîtres pour qu'ils insultent au passé, qu'ils jettent au vent les cendres de leurs aïeux, qu'ils brisent les croix et les tombeaux."

Et voici l'apostrophe finale :

"Non, tu n'es pas libre, ô ma patrie, mais nous t'adorons dans les fers, mais nos coeurs, mais nos vies, mais ce sang que nous avons versé pendant vingt siècles pour ta cause, sur les champs de bataille est toujours à toi. La France sourira peut-être à notre amour pour toi, au spectacle de nos misères... l'ingrate ! nous qui l'avons tant de fois sauvée" (11).

(9) La Villemarqué, sa vie, ses oeuvres, sans nom d'auteur (un de ses fils) Champion 1926.

(10) Echo de la Jeune France. 15-2-1836, auquel il collabore.

(11) id. 15-3-1836. Cet article fut refusé par la Revue de Deux Mondes : "l'esprit dans lequel il est conçu me semble peu acceptable pour nous autres Français" lui répondait le Directeur Bulez. Un ami français lui reprochait dans un numéro suivant : "Dis, que n'es-tu Français, et Breton tour à tour...".

En octobre 1835, La Villemarqué déjà connu, se rend au Pays de Galles avec une délégation bretonne. Il représente la Bretagne à la première manifestation panceltique, le fameux Eisteddfod d'Abergavenny. Accueilli avec enthousiasme, il est fait barde "suivant les rites des Ve et Vie siècles." (12) Le jour de la mort de son maître Le Gonidec (12 Octobre 1839) Il séjourne en Galles et à Oxford jusqu'en Mars 1839, découvre l'oeuvre de Owen Jones (Myvir) (13) où il puisera, revient avec un rapport sur la littérature galloise, pour le ministère, et de nombreuses notes pour son Barzaz Breiz et d'autres ouvrages. (14)

Il aura été un précurseur de la fraternité britto-galloise et du Panceltisme.

LA GENESE DU "BARZAZ BREIZ"

L'amour ardent de La Villemarqué pour la Bretagne, fécondé par l'influence de Chateaubriand (qu'il admirait) et du romantisme (retour au peuple, témoin et gardien des traditions) a fait germer en lui l'idée qu'il devait retrouver et exhumer les restes d'une ancienne splendeur.

Dès 1834, il s'en préoccupe, consulte l'Abbé de la Rue (15) découvre les lais de Marie de France, étudie l'histoire bretonne. Il n'ignorait rien de Souvestre ni sans doute de Cambry. Ses amis bretons de Paris, au premier rang Brizeux et le Gonidec - des historiens et des littérateurs français : Augustin Thierry, Ampère, Sainte-Beuve, Lamartine, l'encouragent. Il est sous l'aiguillon des découvertes folkloriques dans l'Europe entière, Allemagne, Suède, Suisse, Grèce, Serbie, etc. Enfin, il a sous la main un sérieux point de départ, la quarantaine de chants recueillis par sa mère dont il publie quelques uns dès 1836 et 1837 (16).

Ainsi peu à peu, l'idée d'un recueil et d'une étude d'ensemble prend corps. Il ne faut pas que la Bretagne reste muette.

LES EDITIONS DU "BARZAZ BREIZ"

Les premiers chants populaires de Bretagne parurent en un seul petit volume qui ne fut tiré, je crois, qu'à deux-cents exemplaires et se vendait chez Delloye, à Paris (17) mais ce qui est considéré comme la première édition du Barzaz Breiz parut en 1839 en deux volumes.

Elle contient seulement 54 des 94 chants de l'édition définitive et nous retrouvons le titre de 43 d'entre eux dans une note manuscrite de la Dame de Nizon, mère de la Villemarqué (18). La plupart des Gwerziou "historiques" n'y figurent pas encore, mais par contre presque tous les Soniou et Kannennou y sont.

(12) la chaleur d'un caractère optimiste est un trait de la Villemarqué. Elle déborde dans ses lettres dont cette assertion amusante est extraite. Il dit encore : "le Pays de Galles, c'est comme la Bretagne, mon breton est compris de tout le monde !... J'emporte de la terre prise sous l'autel de Stone-Henge, j'en emporte du cinetière de Glastonbury (tombe supposée d'Arthur, j'emporte de l'eau de la fontaine sainte. Je veux que mon fils aîné se nomme Arthur et soit baptisé avec cette eau..."

(13) Myvirian Archaiology of Wales.

(14) les Contes populaires des anciens Bretons et les Epôques de la Table Ronde (1843) - Poèmes des Bardes bretons du Vie siècle (1850). Il retourne en Galles en 1855 et en rapportera ses "Notices des principaux manuscrits des anciens Bretons avec fac-similé (1856). Il écrira encore dans le même ordre d'idée : "Myrddhin ou l'Enchanteur" Merlin son histoire, ses oeuvres, son influence - la légende celtique et la poésie des Cloîtres en Irlande, Cambrie et Bretagne (1859).

(15) Auteur d'un "Essai historique sur les bardes, les Jongleurs et Trouvères Normands et anglo-normands. (16) La Peste d'Elliant. Echo de la J.F.15.3.18. La Korrigane, la Sire de Joice. Revue de Paris. 7.5.1838. (17) La Villemarqué sa vie, ses oeuvres. En 1838 probablement. (18) Table reproduite dans la Villemarqué sa vie ses oeuvres.

On observe d'assez notables différences avec l'édition définitive, dans la Préface, l'Introduction, les notes et éclaircissements, moins prudents, quelques uns dans les chants et dans leur langue, parfois plus archaïsée et d'une orthographe incertaine. Mais l'esprit et les thèses sont les mêmes.

La 2ème édition, parue en 1840, doit être une simple reproduction. La 3e et la 4e, publiées coup sur coup en 1845 et 1846 contiennent presque tous les Gwerziou célèbres. Enfin, l'édition définitive est de 1867. C'est celle qui a été réimprimée depuis et que chacun possède. (19)

LES COLLABORATEURS DU "BARZAZ BREIZ"

Une étude complète du Barzaz Breiz exigerait un volume. De son aveu même, les principaux collecteurs des chants sont, outre la Dame de Nizon et lui-même, l'Abbé J.G.Henry qui aide aussi à traduire et à corriger (20) de Penguern, Prosper Proux, etc. Mais la part essentielle revient à La Villemarqué. Il collège les matériaux, les compare, les amalgame, les corrige, les interprète et les commente.

Même si l'on se borne à l'édition de 1839, il faut reconnaître que c'est un travail considérable, surprenant de science pour l'époque et d'ingéniosité, mené à bien à 24 ans. Ses critiques ont perdu de vue sa jeunesse et l'absence de guides éclairés avant lui. L'étonnant est qu'il n'ait pas erré davantage. A 30 ans, il nous donne l'oeuvre quasi-complète, avec les Gwerziou d'une beauté d'inspiration et de langue, d'une justesse de ton, sans prix.

L'homme illuminé, par le génie du poète, conduit par l'amour passionné de son propre pays et de sa langue, était grand.

LA MATIERE DU "BARZAZ BREIZ"

La partie la plus fournie est celle des Gwerziou, c'est-à-dire, des chants mythologiques, héroïques, historiques, Ballades 65 sur 91 (dans l'édition 1839 : 31 sur 52). C'est de beaucoup la plus captivante. Après La Villemarqué, Luzel et d'autres ont publié une grande variété de Soniou, mais aucune collection comparable de Gwerziou.

La critique en a conclu que nombre d'entre eux avaient été remaniés, "datés" ou composés par lui... Il est incontestable que la langue en a été putréfiée.

- (19) Voici, pour la clarté des références des éditions successives :
- 1ère édition : 2 vol in-8 1839. éd. Delloye, Crozet, Techener, Paris. Impr. Gratiot.
 - 2ème édition : 2 vol in-8 1840. Charpentier. Paris.
 - 3ème édition : 2 vol in 18 1845. Delloye, Paris.
 - 4ème édition : 2 vol in 12 1846. Franck, Paris, augmentée de 33 ballades. C'est cette édition qui fut couronnée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Académie Française.
 - 5ème édition : serait un vol. in-8. 1867 Ed. Didier Paris.
 - 8ème édition : 1863.
 - 9ème édition : un vol. in-12. 1892 Perrin et Cie Paris.
 - 10ème édition : un vol. in-18 (91 pièces). 1903 Perrin. Paris.
 - 11ème édition : idem. 1913. Nouvelle édition sans quinième.
 - 12ème édition : un vol. in-8 écu. 1923 Perrin. Nouvelle édition.
 - 13ème édition : idem. 1939 Perrin.

Si l'on compte le petit volume sans nom d'auteur en 1838, on arrive à 14 éditions. En supprimant la 7e confondue avec la 6e : 13. Ces renseignements ne sont pas inutiles, certains critiques ayant qualifié de bluff le nombre des éditions avancé.

(20) Barz an Aviel auteur de Kanabuennou Santel (1842)

Quant au fond, les chants "collent" si bien avec les traditions bretonnes et galloises, ou les événements historiques qu'on est en effet amené à penser que La Villemarqué y a contribué, mais ce serait une erreur de croire qu'il a "inventé" les chants.

On pourrait distinguer, croyons-nous trois cas : chants purement populaires, retouchés seulement quant à la langue, oeuvre pie ; chants populaires "restaurés" par le rétablissement d'un nom qu'il considérait assez légitimement, comme confondu avec un autre (lez Breiz = les Aubrays), enfin composition originale sur un air populaire, d'après des fragments de récits traditionnels bretons, des lais anciens, adaptations ou traduction du breton, ou bien des traditions et des poèmes gallois, regardés à juste raison comme communs aux Bretons des deux rives jusqu'au XIIIe siècle.

L'idée centrale inavouée, était que la mémoire populaire conserve les traditions fort anciennes, mais qu'elle les oblitère au contact des événements nouveaux, et qu'il faut les rétablir pour retrouver l'inspiration originale.

C'était là évidemment une méthode opposée à l'école du "document" folklorique de Luzel, et La Villemarqué eut la fin de sa vie attristée par les critiques féroces qu'il supporta en silence (21). Les modernes plus portés vers la synthèse que vers l'analyse (22) lui seront moins sévères et verront dans les pièces les plus controversées du Barzaz Breiz non des documents folkloriques purs, mais l'essai d'une synthèse, juste et fondée dans son ensemble.

Quoiqu'il en soit, on doit s'incliner devant l'ingéniosité de Ar Rannou (les Séries) ; la parfaite beauté de Diouganou Gwenc'hlan (prophéties de Gwenc'hlan), Livadenn Ker-Is (submersion de la ville d'Is) ; la langue chantante de Marzin (Merlin) ; la détresse contenue et tragique de Bosen Elliant (la peste d'Elliant), Bran, de Tri Manac'h Ruz (les Templiers), la grâce d'an Eostig (le Rossignol) le drame de Baron Jaouiz ou de Ar Breur Mager (le Frère de lait) et bien d'autres ; la sauvage et féroce galeté de Gwin ar C'hallaoued (le vin des Gaulois) et son extraordinaire refrain, la grandeur épique de Kan-Bale Arzur (la marche d'Arthur), Lez Breiz, Drouk-Kinnig Neumenoioù (le Tribut de Nominoë), Alan Al Louarn (Alain Le Renard), Jañnedig Flamm (Jeanne La Flamme) An Alarc'h (le cygne) l'héroïsme simple d'Ar Chouanted (les chouans) ou d'Ar re C'hilaz (les Bleus), et le poignant regret d'An Amzer drement (le temps passé).

(21) Sur la question de l'authenticité. Anthologie des Bardes et Poètes nationaux de C. LE MERCIER D'ERM. (articles de la V., Luzel et Addenta. Ou consulter la Revue Celtique, les Annales de Bretagne. Les deux critiques de base sont : d'Arbois de Jubainville : Etude sur la 1e et la 6e édition. Bibl. Ecole des Chartes. 28e année, 6e série. T.III et Luzel "De l'authenticité des chants du Barzaz Breiz.(1872). Tout le drame de l'authenticité réside dans cette déclaration imprudente de La Villemarqué : "les versions d'un même chant s'éclairant l'une par l'autre, l'éditeur n'a donc rien à corriger, rien à suppléer, et doit suivre avec une rigoureuse exactitude la plus répandue. La seule licence qu'il puisse se permettre est de substituer à certaines expressions vicieuses, à certaines strophes moins poétiques, les stances, les vers et les mots correspondant des autres leçons" (Préf.p.VI). Et en 1839, il ajoutait : "je pourrais citer les noms des chanteurs qui me les ont apprises, mais il me suffit d'invoquer l'autorité des personnes respectables des diverses parties de la Bretagne qui les chantent en ce moment."

(22) Voir "le Mythe Celtique enchanté" de Glémarec. Stur.

Mais mon intention n'est pas de reproduire la table des matières, seulement de vous demander de relire le Barzaz Breiz dans le texte breton.

Vous y trouverez exprimé à la perfection des sentiments qui furent populaires, soit devant l'agression et l'oppression étrangère, soit simplement devant la vie. Ils sont beaux et cela nous suffit.

Vous remarquerez aussi combien cette poésie est mâle, à l'opposée de tant de morceaux "néo-bardiques" sans nerf, ni chair, ni os. Frémissante, barbare, conquérante, voire païenne, la force jaillit à plein bord, en images violentes aux contours nets. Mais vous trouverez à côté la douceur et la tendresse, l'amour tout court, discret, l'amour de la vie mêlé à l'espérance de l'au-delà, toute cette richesse de sentiments et une générosité qu'on dit chrétienne, mais qui n'était pas inconnue à nos pères avant que le christianisme ne soit mêlé intimement à leur vie.

En tout cela, le Barzaz Breiz est authentique, car il est authentiquement breton.

INTRODUCTION ET COMMENTAIRES

Une somme de travail énorme, des jugements ou des hypothèses souvent judicieuses. Par dessus tout le désir de réhabiliter la Bretagne et le génie celtique, de joindre le présent au passé par une tradition sans rupture, de dresser les prestigieux souvenirs "d'une nationalité que la France a eu tant de mal à absorber."

C'est bien là derrière l'appareil d'arguments, le but essentiel de La Villemarqué. Voyez comment il expose sa thèse, en identifiant ses sentiments avec ceux des bardes auxquels il attribue les chants.

Comme les Bardes Cambriens, leurs frères, ils ont chanté les destinées de leur patrie, ses malheurs et ses espérances... Au Moyen Age, ils soutiennent de leurs accents patriotiques le courage des Bretons menacés par la France.... ils flétrissent de noms infâmes les traitres qui préférèrent le joug doré de l'ennemi à la liberté fière et pauvre. Quand cette liberté a été glorieusement mise en page entre les mains de la France, ils ont encore des chants pour ceux qui l'aiment ; quand enfin, après plusieurs siècles, elle leur échappe au milieu d'une tempête qui ébranle l'Europe entière ; Quand leur pays est envahi, leur territoire ravagé, leurs pères bannis ou condamnés à mort, leur voix enflamme les bandes guerrières des paysans changés en soldats, et retrouve pour les chanter, son antique inspiration.

Ainsi, jamais la cause des poètes populaires bretons n'a été distincte de celle de leur pays.... Non sans mémoire du passé, la Bretagne se recueille aujourd'hui.... (23)

1845 :

En présentant les Gwerziou "historiques", il écrit en

"Elles réveillent (les ballades) tous les souvenirs historiques des Bretons depuis douze siècles, depuis Arthur jusqu'à Cadoudal." (24).

(23) Ed.1839. La dernière édition reproduit le passage en ajoutant aux ennemis de la Bretagne, la Normandie, et l'Angleterre, pour faire preuve de moins d'exclusivisme à l'égard de la France, mais la "mémoire" du passé devient le "regret" du passé.

(24) Curieuse lacune : les dernières guerres d'indépendance et la figure si populaire d'Anne de Bretagne n'ont qu'un chant : Seiz Gwengamp. Ni le beau geste de Michel Marion et des Cornouaillais volant au secours de Nantes (1487), ni St-Aubin-du-Cormier (1488) ne sont évoqués.

Le Barzaz Breiz est donc une thèse patriotique.

"Quel enthousiasme donne au peuple le souvenir de l'indépendance primitive" écrit La Villemarqué en commentant An Amzer drement. Le trait est juste, nous l'avons bien souvent constaté, mais cet enthousiasme est aussi le sien.

LANGUE ET MUSIQUE

Un autre titre acquis à notre reconnaissance, c'est d'avoir honoré, épuré, enrichi la langue. Et elle en avait besoin. Il était grand temps d'intervenir : le breton du Barzaz Breiz, c'est en somme la première application des principes de Le Gonidec. Il est riche de mots et de forme, il est correct, l'orthographe est relativement unifiée il est pur (25). Le progrès est énorme et décisif. Le vers lui-même est souvent frappé comme une médaille, la langue harmonieuse ou rude atteint le lyrisme avec aisance. Ces qualités, même indépendamment de la valeur littéraire dont nous avons parlé, placent beaucoup des chants du Barzaz Breiz à la première place dans les classiques bretons de l'avenir.

(25) les quelques chants vannetais qu'il donne sont très près des autres dialectes. Il voulait déjà l'unité d'orthographe. Cf. Lettres de Mgr Le Joubioux, lequel employait le c'h et le w. L'activité de la Villemarqué pour la langue a été considérable : auteur lui-même d'une grammaire, continuateur et éditeur des dictionnaires de Le Gonidec, vulgarisateur du breton dans les Annales de la Foi, emprunts au gallois, nous souhaitons qu'elle trouve un historien. A signaler enfin une judicieuse étude d'Erwan Vallérie sur le breton du Barzaz Breiz (Sav - Breizh n°4 & 5). L'auteur publie "Droug Kinnig Neumenouiou" qui devient Nevenou. Aour geotenn remplace aour-yotenn, teir sizhun : teir sun : klevas-te : "Glevjout-te, et..

